



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sécurité de l'aviation — Politique

AIDER LES ÉTATS DANS LES ZONES DE CONFLIT À RÉTABLIR LA CONNECTIVITÉ AÉRIENNE INTERNATIONALE : INITIATIVES DE COOPÉRATION DE L'ÉGYPTÉ EN MATIÈRE DE SÛRETÉ DE L'AVIATION

Note présentée par l'Égypte

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note met en lumière les mesures prises par l'Égypte pour aider les États sortant d'un conflit ou frappés par des restrictions internationales de vol à se réintégrer dans le système de l'aviation civile mondiale. Elle fait état des initiatives stratégiques menées par l'Égypte dans le domaine de la coopération en matière de sécurité de l'aviation, de renforcement des capacités et de soutien opérationnel, en particulier en Libye, s'érigeant ainsi en modèle aligné sur l'initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté ». Elle fait également des suggestions visant à améliorer le cadre de l'OACI pour l'assistance bilatérale entre les États membres à l'appui d'une reprise sûre et sécurisée des vols internationaux.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- saluer les efforts déployés par l'Égypte pour aider les États touchés par un conflit à rétablir la connectivité aérienne internationale par la collaboration en matière de sécurité de l'aviation ;
- encourager l'OACI à créer des mécanismes d'assistance bilatérale structurée pour aider les États à se relever après une situation de conflit ou de crise ;
- prier instamment les États membres à mettre à disposition leur expertise technique et leur soutien opérationnel conformément aux SARP et aux éléments indicatifs de l'OACI.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Chaque vol est sûr et sécurisé et Aucun pays laissé de côté.</i>
<i>Incidences financières :</i>	
<i>Références :</i>	Annexe 17 de l'OACI – <i>Sûreté de l'aviation</i>

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le système de l'aviation civile mondiale est souvent confronté à des perturbations lorsque des États subissent des conflits armés, une instabilité politique ou des catastrophes naturelles. La reprise des vols internationaux nécessite non seulement de remettre les infrastructures en état, mais aussi de garantir une sûreté de l'aviation et un respect de la réglementation solides. S'appuyant sur sa position géographique, sa maturité opérationnelle et ses capacités institutionnelles, l'Égypte a mis sur pied d'importantes initiatives pour aider les États voisins, en particulier d'Afrique et du Moyen-Orient, à reprendre leurs opérations aériennes internationales.
- 1.2. La présente note met en évidence le soutien actif que l'Égypte apporte à des États touchés par des conflits, en particulier la Libye, ainsi que les efforts déployés en faveur du Soudan et de l'Iraq, et invite l'OACI et les États membres à tenir compte de ces cadres de coopération bilatérale et régionale et à s'en inspirer.

2. CONTEXTE

- 2.1. À la suite de périodes de conflit, de nombreux États ont des difficultés à rétablir des systèmes de transport aérien sûrs et conformes. Ils rencontrent des obstacles comme la dégradation de l'infrastructure de sûreté, la vétusté des programmes nationaux et le manque de personnel qualifié.
- 2.2. Par l'intermédiaire de ses autorités chargées de la sûreté de l'aviation civile et des institutions qui lui sont affiliées, l'Égypte a offert une assistance ciblée, notamment des évaluations techniques, de la formation, un appui politique et une coordination opérationnelle pour appuyer la réactivation des fonctions de l'aviation civile.

3. COOPÉRATION DE L'ÉGYPTE AVEC LA LIBYE

- 3.1. À partir de 2021, l'Égypte a mis en œuvre un plan complet de coopération en matière de sûreté de l'aviation avec ses homologues libyens, axé sur :
 - a) la réalisation d'évaluations AVSEC aux aéroports de Tripoli Mitiga, Benghazi Benina, Misrata et Sebha ;
 - b) l'appui aux efforts d'actualisation du Programme national de sûreté de l'aviation civile (PNSAC) de la Libye afin de l'aligner sur l'Annexe 17 ;
 - c) l'accueil au Caire de délégations libyennes chargées de la sûreté de l'aviation et de la navigation aérienne pour des ateliers et des formations en simulation ;
 - d) le déploiement d'experts égyptiens en AVSEC pour mener des activités de mentorat et d'inspection sur site en Libye ;
 - e) la facilitation de la reprise des vols commerciaux internationaux entre les aéroports libyens et Le Caire, Alexandrie et d'autres villes égyptiennes ;
 - f) la conduite d'exercices d'évaluation et l'application de mesures d'atténuation, notamment le survol par l'intérieur de la Libye.
- 3.2. Cette collaboration a contribué de manière significative à rétablir la confiance dans le système d'aviation de la Libye et a permis la reprise progressive des vols internationaux, ainsi que des opérations humanitaires et commerciales.

4. SOUTIEN À D'AUTRES ÉTATS

- 4.1. En plus de la Libye, l'Égypte a contribué à des efforts visant la sûreté de l'aviation et le rétablissement de la navigation aérienne dans les pays suivants :
- a) Soudan : fourniture de consultations techniques et facilitation de l'évacuation et du déroutement en toute sécurité d'aéronefs pendant la crise de 2023 ;
 - b) Iraq : participation à des programmes de formation conjoints et accueil de personnel irakien AVSEC en Égypte.
- 4.2. Le rôle de l'Égypte s'étend aussi à l'ouverture de son espace aérien et de ses aéroports durant les crises régionales. Par exemple, lors de l'intensification du conflit en avril 2024 entre l'Iran et Israël, l'Égypte a :
- a) maintenu l'ensemble de son espace aérien ouvert malgré un trafic dense ;
 - b) accueilli plus de 1 500 avions par jour, déroutés en raison de fermetures régionales ;
 - c) autorisé les vols d'urgence et déroutés à atterrir dans ses aéroports ;
 - d) assuré une coordination continue avec les FIR voisins afin de préserver la sécurité du trafic aérien régional.

5. DIFFICULTÉS ET RECOMMANDATIONS

- 5.1. Les États qui sortent d'une situation de conflit manquent souvent de financements, de personnel formé et d'outils réglementaires actualisés pour se conformer pleinement aux normes de l'OACI. Bien que l'OACI apporte un soutien technique, ses ressources existantes ne permettent pas de répondre à une si forte demande.
- 5.2. L'Égypte recommande que l'OACI :
- a) mette en place une plate-forme coopérative d'assistance permettant aux États membres de coordonner l'aide bilatérale et multilatérale ;
 - b) encourage l'utilisation des bureaux régionaux de l'OACI comme centres de coordination en vue de la relance de l'aviation après un conflit ;
 - c) fasse la promotion d'un référentiel de partage des connaissances pour les études de cas, les modules de formation et les meilleures pratiques de reprise en matière d'AVSEC ;
 - d) établisse un cadre de donateurs volontaires pour les missions de renforcement des capacités en AVSEC dans les États fragiles.